

4MOD TECHNOLOGY
Société par actions simplifiée
Au capital de 50 000 euros
Siège social : 4 rue de la Cornouaille - 44300 NANTES
501 537 500 RCS NANTES

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 28 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-huit juin,
Au siège social,

La société **GNKGO**, société par actions simplifiée au capital de 7 697 990 euros, ayant son siège social 4 rue de la Cornouaille - 44300 NANTES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTES sous le numéro 909 787 657, représentée par la société **Gthink**, Présidente, elle-même représentée par son gérant **Monsieur Laurent STEPHAN**,

Associée Unique de la société **4MOD TECHNOLOGY**,

Étant précisé que la société MEUNIER AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été régulièrement informée des décisions devant être prises,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, la société GNKGO, Associée Unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes, dans les délais légaux.

La société GNKGO, Associée Unique, a pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

II - A pris les décisions suivantes :

- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes,

(...)

CINQUIÈME DÉCISION

Les mandats de la société MEUNIER AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Madame Madeleine DUPISSON, Commissaire aux Comptes suppléante, arrivant à expiration, et Madame Madeleine DUPISSON, ayant cessé son activité de Commissaire aux Comptes, l'Associée Unique décide :

- de renouveler le mandat de la société MEUNIER AUDIT en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
- et de nommer la société SARL BOIS-FAVRE AUDIT CONSEIL, située 32 rue de la Tuilerie – 38170 SEYSSINET-PARISSET, représentée par Monsieur Michaël PRAIZEY, en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant,

pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'Associée Unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Ce document est signé en la forme électronique après accord de l'associée unique via la plate-forme Docusign© pour matérialiser les décisions prises par cette dernière à la date susvisée conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil.

**L'Associée Unique
Pour la société GNKGO
Laurent STEPHAN**

Signé par :
Laurent STEPHAN
674C320D00C7409...